

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La Sauvegarde

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL le 17 janvier 1949

M. A. de Margerie,
Vonda,
Sask.

Cher monsieur de Margerie,

Je reçois votre chèque du 11 janvier
et je vous remercie.

Je suis allé à Québec la semaine dernière spécialement pour voir l'abbé Gosselin et M. Pouliot. Je les ai invités tous deux au Château, avec l'un des gérants d'un poste de Québec qui a piloté devant le bureau des gouverneurs, il n'y a pas très très longtemps, une demande de permis pour un poste à Jonquière.

M. Pouliot m'affirme, et il a probablement raison, que les gouverneurs ne consentiront pas à prendre en considération la demande de permis de Rario-Prairie-Nord avant que le poste d'Edmonton soit construit et ait prouvé qu'il est viable. Ceci signifie un an ou dix-huit mois au moins puisque la construction ne commencera pas avant le printemps. On m'affirme que les plans prévoient une dépense d'au moins \$125,000 pour la construction de ce poste d'Edmonton. Il est vrai qu'il a une puissance de 5,000 watts, mais la différence dans le coût d'un 5,000 watts et de 1,000 n'est, paraît-il, pas très considérable.

Tout ceci provient de la demande de permis qui a été soumise aux gouverneurs à leur séance de Halifax, demande de permis que j'ai fait tout mon possible pour faire retirer de l'agenda parce que j'en prévoyais les résultats.

Je vous ai déjà écrit, je crois, aux uns et aux autres, qu'il y avait un très grand danger que cette demande de permis soit nettement refusée et jamais les gouverneurs ne reviennent sur un refus. Cela aurait été un enterrement définitif. Je connaissais la composition du bureau des gouverneurs et la mentalité de ceux qui siégeaient à Halifax et je savais qu'un refus était presque inévitable. Vous vous souvenez que Mgr. Baudoux, au cours d'une conversation téléphonique assez longue, n'a rien voulu entendre et a donné instruction d'aller de l'avant. M. Pouliot fut le seul gouverneur qui vota en

faveur de l'émission du permis. Deux autres votèrent en faveur d'un ajournement. Trois se prononcèrent en faveur du refus pur et simple. Après consultation téléphonique, M. Pouliot demanda l'autorisation de changer son vote, de sorte qu'il y eut trois directeurs pour l'ajournement et trois pour le refus. Le président fit pencher la balance du côté de l'ajournement et une motion fut votée décidant que la demande de permis de Radio-Prairie-Nord serait étudiée lorsque le poste d'Edmonton serait construit et aurait fourni les preuves qu'il était viable.

C'est d'ailleurs la même résolution qui fut votée lorsque le permis de construction de St-Boniface fut accordé. MM. Pouliot et Morin affirment tous les deux qu'il n'y a aucune chance au monde qu'on obtienne des gouverneurs qu'ils reconsidèrent ce vote. C'est une affaire qui est jugée définitive et contre laquelle il n'y a, semble-t-il, rien à faire.

Je ne porte de blâme contre personne, mais il aurait été préférable dans le temps qu'on nous donne carte blanche parce qu'étant sur les lieux nous sommes mieux à même de juger du meilleur temps pour intervenir.

M. Pouliot prétend que la seule façon de réouvrir la question c'est d'obtenir un vote du comité parlementaire de la radio qui recommanderait au bureau des gouverneurs l'émission du permis. C'est une chose qui ne s'est jamais faite à ma connaissance. Il y a des C.C.F. et des conservateurs qui, très probablement, se prononceront contre une pareille motion et il n'est pas du tout certain que nous aurons l'appui des libéraux de langue anglaise qui siègent dans le comité.

M. Pouliot, aussi bien que M. Morin, sont d'avis que des interventions politiques en dehors du comité parlementaire de la radio n'ont aucune chance d'aboutir. Monsieur l'abbé Gosselin a dû écrire à trois sénateurs de langue française de l'Ouest leur demandant d'intervenir auprès du comité de la radio et d'employer leur influence auprès des membres qui en font partie pour obtenir un vote favorable.

De mon côté, je dois rencontrer M. Beaudoin qui est le président du comité, mais je préfère attendre au commencement de la session où les députés sont plus faciles à rencontrer. Ce sera probablement une dépense supplémentaire, mais je crois qu'elle s'impose.

Je dois également voir M. Frigon dont l'attitude nous a été nettement défavorable à Halifax. Si vous voyez Mgr. Baudoux, vous pourrez lui dire que son ami de Toronto a également été contre nous et d'une façon vigoureuse.

Je dois me rendre à la réunion du bureau des gouverneurs cette semaine, ou y envoyer Maurice s'il m'est impossible d'y assister. Il ne s'agira pas de réouvrir la question de

Radio-Prairie-Nord qu'il serait dangereux de soulever, mais comme les séances sont publiques s'il y a une demande venant de Saskatoon nous nous objecterons disant qu'il y a une demande en suspens pour laquelle nous demandons priorité et que nous nous objectons à toute demande de licence pour Saskatoon. D'après M. Pouliot, ceci aurait pour mérite de maintenir la question de Radio-Prairie-Nord devant les gouverneurs, mais il est sous l'impression qu'il n'y a aucun danger et qu'aucune autre licence ne sera accordée à Saskatoon. Je vous tiendrai au courant après l'assemblée.

Si parfois nos démarches auprès du comité parlementaire étaient couronnées de succès, la demande de permis reviendrait automatiquement devant le bureau des gouverneurs, mais voici des informations qu'il faudrait pouvoir leur fournir et qui sont exigées de tous les promoteurs de nouveaux postes:

10. Un estimé du coût de la construction du poste et des studios.
20. Un estimé du coût des opérations.
30. Un estimé des recettes prévues, avec une liste des maisons qui ont accepté, ou sur lesquelles vous comptez pour obtenir des annonces.
40. Une sorte d'inventaire des talents locaux sur lesquels vous comptez pour dresser le programme.

Si je comprends bien, 25% au moins du temps consacré aux programmes doivent provenir d'artistes parlant directement à la radio. En d'autres termes, les règlements de Radio-Canada ne permettent pas qu'on emploie plus de 75% du temps consacré aux programmes pour l'usage de disques ou d'annonces commerciales. Tout de suite la question se pose: "Où, à Saskatoon, allez-vous trouver les artistes nécessaires pour donner des programmes intéressants durant un certain nombre d'heures par jour. "

On demandera également le nom des artistes et leur spécialité. Il n'est pas nécessaire que ce soit des chanteurs ou des musiciens. L'heure catholique ou des programmes scolaires entrent en ligne de compte sous cet item. Si vous demeurez dans les airs huit heures par jour il faudrait donc que vous alimentiez vos programmes, au moins deux heures par jour, par vos propres moyens et ce n'est pas une petite tâche. On demandera ensuite quelle compétence vous avez dans la direction d'un poste de radio.

En résumé, c'est tout un dossier qu'il faut constituer et je me demande jusqu'à quel point l'abbé Deschambault pourrait vous aider à ce sujet. On m'affirme que les mêmes questions ont été posées à St-Boniface et il a fallu que le comité y réponde avant d'obtenir le permis. Personnellement, je n'en ai jamais entendu parler et je serais heureux si vous demandiez à l'abbé Deschambault ce qui en est.

M. Pouliot se demande si le bureau des gouverneurs accordera votre permis si vous ne mentionnez que huit heures d'émission par jour. Les fréquences sont extrêmement rares et il y a beaucoup de chances pour qu'un grand nombre de gouverneurs refusent de disposer de l'une de ces fréquences s'il ne s'agit que de quelques heures d'émission. Evidemment, il faudra batailler autour de cette dernière question.

Je crois qu'à votre réunion du 30 janvier il vous faudrait commencer la préparation des différents dossiers que je vous demande ci-dessus au cas où nous aurions une surprise dans l'intervention décisive du comité parlementaire de la radio.

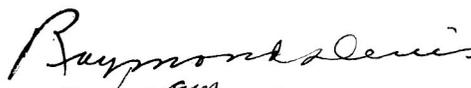
Il serait également dans l'ordre que vous fassiez voter une résolution nous donnant au Comité de la Survivance, ou à moi-même, et ceci jusqu'à nouvel ordre, toute autorité pour vous représenter.

Je ne crois pas qu'il y ait d'autres démarches que vous puissiez faire pour le temps présent, à moins que vous puissiez obtenir une démarche de M. Tucker qui a encore une assez forte influence à Ottawa.

Je vous ferai parvenir d'ici quelques jours les noms des membres du bureau des gouverneurs. La réélection de Mme Sutherland a été un sale coup pour nous tous. Le nouveau gouverneur qui représente la classe ouvrière ne nous est pas connu et je ne sais pas jusqu'à quel point nous pouvons compter sur lui. Il vient d'Ottawa et il n'a jamais siégé encore.

N'ayant pas l'adresse de M. Maurice Demay, j'adresse copie de cette lettre à M. Louis Demay.

Votre bien dévoué,


Raymond Denis.

RD/EM